

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 386

présenté par

Mme Bessot Ballot, M. Belhaddad, Mme Grandjean, M. Vignal, Mme Brulebois, M. Thiébaud,
M. Da Silva, M. Masségli, M. Besson-Moreau, Mme Valérie Petit, Mme Janvier, M. Perrot,
Mme Bagarry et Mme Vidal

ARTICLE 9

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1 *bis* Il veille, pour chaque établissement, à l'évaluation des enseignants tout au long de leur carrière, en prenant en compte les résultats des élèves à leurs examens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de l'évaluation des enseignants tout au long leur carrière, et au-delà de leur inspection en classe, il serait intéressant de prendre en considération les résultats de leurs élèves aux différents examens, afin d'élargir l'évaluation de l'enseignant à des critères factuels.